

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue en visioconférence et enregistrée le **8 mars 2021 à 16 h 25**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite. Les membres suivants sont présents et forment le quorum :

À distance :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Pascal De Bellefeuille, conseiller du district 1
- Mme Mélanie Matte, conseillère du district 2
- M. François Marcoux, conseiller du district 3
- M. Danny Stewart, conseiller du district 4
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Absence : M. Pierre Labonté, conseiller du district 7

Étaient également présents et à distance : la greffière, la directrice générale et le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 8 février 2021
 - 3.2. Séance extraordinaire du 24 février 2021
4. RÈGLEMENT
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect
 - 5.3. Demande introductive d'instance - mandat de services professionnels
 - 5.4. Destruction annuelle des documents de la Cour municipale
 - 5.5. Planification stratégique du Service de sécurité incendie - mandat
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Embauche d'un adjoint administratif - Service de sécurité incendie
 - 6.3. Nomination d'un greffier adjoint - Service du greffe
 - 6.4. Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants
 - 6.5. Signature de la lettre d'entente 2021-03-CSN - attribution d'un poste
 - 6.6. Suspension avec solde pour enquête administrative
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Liste des engagements
8. URBANISME
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Acquisition d'un camion 10 roues 2021 neuf avec équipements - contrat
 - 9.2. Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL
 - 9.3. Module d'escalade au parc Daniel-Lauzon - autorisation de dépenses

Initiales	
Maire	Grefe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

- 9.4. Transport en commun - programme PAUTC - plan d'optimisation des ressources
- 10. ENVIRONNEMENT
- 11. CULTURE ET LOISIRS
 - 11.1. Gymnases - entretien ménager COVID
- 12. POLICE
- 13. INCENDIE
 - 13.1. Vente d'équipements - sécurité incendie
- 14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 15. RAPPORT
- 16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE
- 17. AFFAIRES NOUVELLES
- 18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
- 19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Intervention de monsieur le conseiller Joël Charbonneau.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance qui se tient par visioconférence, en présence de la directrice générale, de la greffière et du directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics; il est 16 h 25.

CA21 03 042

1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Nous ne pouvons pas prendre vos questions séance tenante, cependant, la période de question est modifiée par une procédure écrite.

En effet, vous pouvez en tout temps nous écrire afin de nous faire parvenir vos questions et commentaires via :

1. le formulaire en ligne disponible sur le site Internet à villedemont-tremblant.qc.ca/conseil;
2. par courriel (greffe@villedemont-tremblant.qc.ca);
3. en appelant au 819 425-8614, poste 2315.

Les questions et commentaires ainsi que les réponses seront publiés sur le site Internet de la Ville.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA21 03 043

3.1. Séance ordinaire du 8 février 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 8 février 2021, tel que déposé, en modifiant la résolution CA21 02 024 comme suit :

- remplacement des mots « la date d'embauche est à être déterminée » par « à partir du 25 février 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 044

3.2. Séance extraordinaire du 24 février 2021

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 24 février 2021, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. RÈGLEMENT

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA21 03
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA21 03 045

5.2. Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de

Initiales	
Maire	Greffe

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

la COVID-19 en 2020;

ATTENDU que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QUE le conseil adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil s'engage à accompagner les élu·es et élu·es municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 046

5.3. Demande introductive d'instance - mandat de services professionnels

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant s'est vue signifier une demande introductive d'instance en déclaration de nullité et demande d'ordonnance de sauvegarde par la Fraternité des policiers de la Ville de Mont-Tremblant, la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec et autres, où elle est mise en cause;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-160-01-416;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confirmer le mandat à la firme Gravel2 Avocats inc. pour représenter et défendre les intérêts de la Ville de Mont-Tremblant suite au dépôt des demandes précitées dans le dossier de la Cour supérieure sous le numéro 500-17-115573-217.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 047

5.4. Destruction annuelle des documents de la Cour municipale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la destruction annuelle des documents de la Cour municipale en application du calendrier de conservation en vigueur;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la destruction des dossiers de la Cour municipale dont l'échéance de conservation est l'année 2021 selon la liste préparée par la greffière de la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 048

5.5. Planification stratégique du Service de sécurité incendie - mandat

CONSIDÉRANT que la Ville désire poursuivre sa planification stratégique concernant le Service de sécurité incendie dans le cadre de la possible desserte de municipalités environnantes;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, un mandat à la firme ICARIUM Groupe Conseil inc., au montant de 21 000 \$, taxes en sus (poste budgétaire 02-221-00-419), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de poursuivre la planification stratégique du Service de sécurité incendie dans le cadre de l'analyse et de la planification de desserte de municipalités environnantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA21 03
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Service des communications et relations citoyennes

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée
2021-14	Madame Annabelle Legendre	Temporaire	Commis-réceptionniste	1 ^{er} mars 2021	Au plus 9 semaines

CA21 03 049

6.2. Embauche d'un adjoint administratif - Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT la création du poste d'adjoint administratif au Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Yanik Lapointe concernant son embauche, à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction d'adjointe administrative pour les besoins du Service de sécurité incendie, à compter du 30 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 050

6.3. Nomination d'un greffier adjoint - Service du greffe

CONSIDÉRANT la vacance du poste de greffier adjoint au Service du greffe;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec madame Lejla Sabic concernant son embauche, à titre d'employée de niveau cadre pour occuper la fonction de greffière adjointe pour les besoins du Service du greffe, à compter du 15 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

CA21 03 051 6.4. Révision de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants

CONSIDÉRANT que l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants est majorée de 2,25 %;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à l'adoption de l'échelle salariale des emplois réservés aux étudiants pour l'année 2021 et d'embaucher des étudiants au taux horaire identifié dans l'échelle salariale révisée selon l'emploi occupé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 052 6.5. Signature de la lettre d'entente 2021-03-CSN - attribution d'un poste

CONSIDÉRANT l'abolition à venir des postes de répartiteurs, préposés au MIP au Service de police;

CONSIDÉRANT les besoins du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser la signature de la lettre d'entente 2021-03-CSN avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 053 6.6. Suspension avec solde pour enquête administrative

CONSIDÉRANT le suivi en cours du dossier ADM 2021-002;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de suspendre avec solde, pour une rémunération équivalente aux heures qui auraient normalement été prévues à son horaire, l'employé portant le numéro 1173, rétroactivement au 2 mars 2021, et ce, jusqu'à ce qu'une décision soit rendue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA21 03 054 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2020 au montant de 31 989,62 \$ et pour le mois de février 2021 au montant de 258 310,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 055 7.2. Liste des engagements

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des engagements au montant de 15 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. URBANISME

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

9. TRAVAUX PUBLICS

CA21 03 056

9.1. Acquisition d'un camion 10 roues 2021 neuf avec équipements - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'achat d'un camion 10 roues avec équipements et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour cette acquisition dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Coût (taxes en sus)
Inter Outaouais inc.	302 440 \$
Globocam (Montréal) inc.	302 586 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Inter Outaouais inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec équipement au montant de 302 440 \$, taxes en sus (projet 2021-11), payable par les fonds de roulement de la ville (90,72 %) et de l'agglomération (9,28 %) et remboursable par le fonds d'administration sur une période de 3 ans, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres TP-2021-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA21 03 057

9.2. Transport en commun - demande d'aide financière - programme SOFIL

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'acquisition et à l'installation d'abribus additionnels pour son service de transport en commun;

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au transport collectif de la SOFIL accorde une aide financière pouvant atteindre jusqu'à 95 % de l'investissement nécessaire;

CONSIDÉRANT le solde des sommes non dépensées ou affectées dans le dossier de la Ville de Mont-Tremblant à l'intérieur du programme d'aide financière de la SOFIL;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

DE déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) pour l'acquisition d'abribus avec équipements et d'éclairage pour le service de transport en commun de la Ville, afin que 95 % des coûts afférents, soit un montant de 46 544 \$, taxes en sus, soit défrayé par la SOFIL;

QUE la Ville, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, assume la portion non subventionnée des coûts du projet évalués à 48 871 \$, taxes en sus, soit un montant de 2 327,20 \$, taxes en sus (projet 2021-30), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE la Ville autorise le directeur général adjoint à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

CA21 03 058 9.3. Module d'escalade au parc Daniel-Lauzon - autorisation de dépenses

CONSIDÉRANT que la Ville désire acquérir et installer un module d'escalade au parc Daniel-Lauzon;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'octroi d'un budget de 55 000 \$ (projet 2021-29), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, pour l'acquisition d'un module d'escalade, incluant son installation et la préparation du site au parc Daniel-Lauzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Mélanie Matte.

CA21 03 059 9.4. Transport en commun - programme PAUTC - plan d'optimisation des ressources

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec offre de l'aide financière en vertu du *Programme d'Aide d'Urgence au Transport Collectif des personnes* en raison de la pandémie actuelle;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'optimisation des ressources est requis;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le plan d'optimisation des ressources pour le *Programme d'Aide d'Urgence au Transport Collectif des personnes* concernant le service de transport en commun de la Ville de Mont-Tremblant (TCMT) tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. ENVIRONNEMENT

11. CULTURE ET LOISIRS

CA21 03 060 11.1. Gymnases - entretien ménager COVID

CONSIDÉRANT que la Ville désire continuer à offrir des activités sportives intérieures en gymnases à ses citoyens, et ce, même en période de pandémie et que le Service de la culture et des loisirs a procédé à une demande de prix pour un contrat d'entretien ménager dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaires	Montant (taxes en sus)
Entretien Mana inc.	70 \$/jour
Vivaction inc.	108,50 \$/jour

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-701-90-496, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Entretien Mana inc., le contrat d'entretien ménager des gymnases en période de pandémie au montant de 70 \$/jour, taxes en sus, pour un montant n'excédant pas 10 920 \$, taxes en sus, le tout, conformément à la demande de prix. Le contrat d'entretien ménager débutera dès que la Santé publique autorisera la reprise des activités et lorsque Commission scolaire et l'école secondaire Curé-Mercure donneront leur aval

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la ville de Mont-Tremblant**

8 mars 2021

pour l'utilisation des gymnases par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. POLICE

13. INCENDIE

CA21 03 061

13.1. Vente d'équipements - sécurité incendie

CONSIDÉRANT que la Ville a de l'équipement sécurité incendie dont elle voudrait se départir;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à la vente des équipements selon la liste établie par le directeur du Service de sécurité incendie et que les sommes amassées soit remises à un organisme communautaire à but non lucratif œuvrant sur le territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

15. RAPPORT

16. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune intervention.

19. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions et commentaires reçus suite à la diffusion de cette séance seront mis sur le site Internet de la Ville.

CA21 03 062

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 16 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière

Initiales	
Maire	Greffe